



E4100-Direction du CCAS-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.064

**Organisation de sorties pour des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Lépine à Versailles.
Convention de mise à disposition de deux minibus de la ville de Versailles au profit de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 5° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age souhaite organiser, des sorties avec des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Lépine Versailles. Pour le transport de ces résidents, la SCIC SVGA souhaite pouvoir utiliser les minibus appartenant à la ville de Versailles, aux dates suivantes :

- le lundi 27 mai 2024,
- le lundi 24 juin 2024.

La convention annexée à la présente décision a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition gracieuse des véhicules aux dates précitées et les engagements respectifs de la SCIC et de la ville de Versailles.

DECIDE :

- 1) de signer la convention définissant les modalités techniques, juridiques et économiques de mise à disposition de 2 minibus appartenant à la Ville au bénéfice de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age, pour des sorties avec des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Lépine Versailles qui auront lieu les 27 mai 2024 et 24 juin 2024 ; ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- 2) que cette convention est consentie à titre gratuit.